

ACTION 3 : Aider à l'implantation d'une maison médicaleDate de création :
Avril 2019

Date de mise à jour :

AXE 4 : PROMOUVOIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE**Objectif Global 3 : Améliorer la santé et le bien-être des habitants****Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable**(forte et modérée)**Contribution aux 5 finalités du Développement Durable**(forte et modérée)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input checked="" type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Commune d'Allinges
Contexte	Pénurie de médecins et professionnels de santé au regard des besoins. Difficulté de plus en plus importante de trouver un médecin traitant pour les nouveaux arrivants sur la commune.
Objectif	Améliorer la couverture médicale et l'offre de soins communale. Fidéliser les professionnels. Regrouper les professionnels.
Moyens	Réfléchir avec les professionnels à la mise en place d'une maison médicale sur la commune, en lien avec l'Agence Régionale de Santé. Intégration dans l'éco-quartier et dans le PLU en cours de révision Communiquer sur la création de cette maison médicale
Indicateurs de suivi	Mise en place de la maison médicale Satisfaction des usagers

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Commune d'Allinges – Thonon Agglomération
Durée et/ou périodicité	3 années
Date de l'exécution effective	2022
Partenaires et outils	Professionnels de santé- Agence Régionale de Santé-Partenaires du PLU (Urbanistes conseil, Service d'urbanisme de Thonon Agglomération et d'Allinges)-Propriétaires des terrains-Promoteur – Architectes.

Coût de l'action

Estimation du coût global	A déterminer
Coût pour la commune	

Aides et subventions	
----------------------	--